

Au sommaire

6 ACTES COURANTS - IMMOBILIER

Baux d'habitation et à usage mixte. Superficie erronée, défaut de sanction légale et preuve du préjudice subi par le preneur

Contrats et conventions. Sort réservé à l'ensemble contractuel en cas de résiliation de l'un des contrats

Baux d'habitation et à usage mixte. Vente par lots : précisions sur la procédure d'information du locataire

9 FISCAL

Impôt sur les sociétés. Réintégration dans le résultat imposable à l'IS de l'indemnité versée au titre du « droit de commercialité »

Impôt sur le revenu. Exonération des plus-values réalisées dans le cadre d'une activité professionnelle et délai applicable

12 RURAL

Aménagement foncier. Autorisation d'exercice du droit de préemption de la SAFER de Normandie

13 PROFESSION

Notaires. Formation complémentaire à l'ECCT ou au DIMN

À LA Une

Nouveau régime fiscal des transmissions à titre gratuit au profit des adoptés simples

La fiscalité applicable aux transmissions à titre gratuit au profit des adoptés simples a fait l'objet d'ajustements par la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant.

En vue de remédier aux ambiguïtés nées de la rédaction de ce nouveau texte, l'article 9 de la loi de finances pour 2017 du 29 décembre 2016 a, par la suite, procédé à quelques corrections.

Le BOFiP vient d'intégrer ces nouvelles dispositions à sa documentation qu'il enrichit également de quelques commentaires.

> LIRE P. 1